



**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 MAI 2026 À 19 H**

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suppléants : 1
Nombre de votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Virginie GIROD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BELMONTE Fabienne, BOIRON Laurence, CONTET Carole, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, EJARQUE Sébastien, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GIROD Virginie, GOJON Christophe, HEBRARD Jean-François, JACQUET Patricia, LAMIRAL Stéphane, LEGAUT Coralia, MASSON Jean-Jacques, MOIROUD François, PERRAUD Laurent, PERRIAND Eric, PIQUET Jérôme, RAPHOZ Yann, ROUX BOLLENGIER Maryline et VIAL BRUN-CAYTAN Alison

Absents ou excusés : Messieurs BLANCHIN Julien et COUTURIER Pierre-Anthony

Pouvoirs :

M. COUTURIER Pierre-Anthony à Mme ROUX BOLLENGIER Maryline

Suppléant :

M. BLANCHIN Julien à Mme COUTURIER Christelle

Monsieur Christophe GOJON est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Désignation des membres pour les commissions obligatoires et règlementaires
- ❖ Désignation des représentants auprès des différentes institutions
- ❖ Création des commissions thématiques
- ❖ Délégation d'attributions au profit de la Présidente
- ❖ Convention annuelle Mission locale
- ❖ Renouvellement groupement de commandes pour la livraison des repas au Centre de loisirs, et intégration de la crèche
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.



❖ Désignation des membres pour les commissions obligatoires et réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des représentants communautaires pour les commissions obligatoires et réglementaires suivantes :

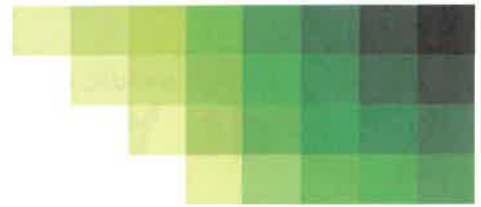
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission de Délégation de Services Publics
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Comité Social Territorial
- Commission de concession d'aménagement

Le Conseil communautaire DESIGNE, à l'unanimité, les conseillers communautaires suivants à la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES
GIROD Virginie (Présidente)
BLANCHIN Julien
DANTIN Jean-Jacques
DUMOLLARD Guy
EJARQUE Sébastien
ETAIX Jean-Marc
SUPPLEANTS
BOIRON Laurence
MASSON Jean-Jacques
MOIROUD François
PERRIAND Eric
VIAL BRUN-CAYTAN Alison

Le Conseil communautaire DESIGNE, à l'unanimité, les conseillers communautaires suivants à la commission de délégation de services publics :

TITULAIRES
GIROD Virginie (Présidente)
BOIRON Laurence
DANTIN Jean-Jacques
ETAIX Jean-Marc
MASSON Jean-Jacques
MOIROUD François
SUPPLEANTS
CONTET Carole
COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne



JACQUET Patricia
PERRAUD Laurent
PIQUET Jérôme

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les conseillers communautaires suivants à la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Représentants

REPRESENTANTS	COLLECTIVITES
GIROD Virginie (Présidente)	CC de Yenne
BAILET Marie-Christine	Lucey
BLANCHIN Julien	La Chapelle St-Martin
BOIRON Laurence	St-Paul sur Yenne
DANTIN Jean-Jacques	Meyrieux-Trouet
DUMOLLARD Guy	Traize
GOJON Christophe	La Balme
HEBRARD Jean-François	St-Pierre d'Alvey
JACQUET Patricia	Loisieux
LAMIRAL Stéphane	Jongieux
LEGAUT Coralia	St-Jean de Chevelu
MOIROUD François	Yenne
PERRIAND Eric	Verthemex
PIQUET Jérôme	Billième

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les conseillers communautaires suivants au Comité Social Territorial :

TITULAIRES
COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne
ETAIX Jean-Marc
GIROD Virginie
SUPPLEANTS
COUTURIER Pierre-Anthony
DUMOLLARD Guy
JACQUET Patricia

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivant à la commission de concession d'aménagement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUMOLLARD Guy	GOJON Christophe



EJARQUE Sébastien	COUTURIER Pierre-Anthony
ETAIX Jean-Marc	MASSON Jean-Jacques
GIROD Virginie	LAMIRAL Stéphane
MOIROUD François	COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

❖ Désignation des représentants auprès des différentes institutions

Vu le code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires aux différentes instances et syndicats suivants auxquelles adhèrent la communauté de communes :

- Etablissement Public Foncier Local
- Collège de Yenne
- SEMYDEV
- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Savoie déchets
- Syndicat Mixte Avant-Pays Savoyard
- Syndicat Mixte du Haut-Rhône
- SCIC Foncière Savoyarde et la SCIC Ceinture verte
- Collectif Via Rhôna « Léman-Lyon »
- Comité de programmation LEADER
- France Numérique Ensemble

Le Conseil communautaire DESIGNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivants à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie :

TITULAIRE
HEBRARD Jean-François
SUPPLEANTS
MOIROUD François

Le Conseil communautaire DESIGNE, à l'unanimité, le délégué communautaire suivant au collège Charles Dullin de Yenne :

REPRESENTANT
COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne



Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivants à la SEMYDEV :

REPRESENTANTS
BOIRON Laurence
GOJON Christophe
PIQUET Jérôme

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivants au Centre Intercommunal d'Actions Sociales :

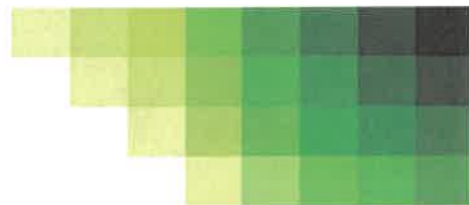
REPRESENTANTS
GIROD Virginie (Présidente)
BALLY Gilles
BELMONTE Fabienne
CONTET Carole
COUTURIER Christelle
DARDEL Yoann
DUMOLLARD Guy
GOJON Christophe
LEGAUT Coralie

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivants au Syndicat mixte Savoie déchets :

TITULAIRE
BOIRON Laurence
SUPPLEANT
RAPHOZ Yann

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivants au Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOIRON Laurence	BAILET Marie-Christine
ETAIX Jean-Marc	EJARQUE Sébastien
GIROD Virginie	PIQUET Jérôme
GOJON Christophe	LAMIRAL Stéphane



JACQUET Patricia	HEBRARD Jean-François
MOIROUD François	COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne

Le Conseil communautaire DESIGNNE donc les délégués communautaires suivants au Syndicat mixte du Haut-Rhône :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALIXANT Denis	BAILET Marie-Christine
CHATELAIN André	GOJON Christophe
ETAIX Jean-Marc	MOIROUD François
RAPHOZ Yann	LAMIRAL Stéphane

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, le délégué communautaire suivant à la SCIC Foncière Savoyarde et la SCIC Ceinture verte :

REPRESENTANT
MOIROUD François

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, le délégué communautaire suivant au Collectif Via Rhôna « Léman-Lyon » :

REPRESENTANT
MOIROUD François

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, les délégués communautaires suivant au comité de programmation LEADER :

TITULAIRE
MOIROUD François
SUPPLEANT
GIROD Virginie

Le Conseil communautaire DESIGNNE, à l'unanimité, le délégué communautaire suivant à France Numérique Ensemble :

REPRESENTANT
DUMOLLARD Guy



❖ Création des commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1, il est proposé de créer les commissions thématiques intercommunales suivantes sous la responsabilité d'un(e) vice-président(e) :

COMMISSIONS THEMATIQUES	VICE(E)-PRESIDENT(E)
Petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire et culture	COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne et JACQUET Patricia
Eau	ETAIX Jean-Marc
SPANC	ETAIX Jean-Marc
Déchets et économie circulaire	BOIRON Laurence

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la création des commissions thématiques intercommunales ci-dessus

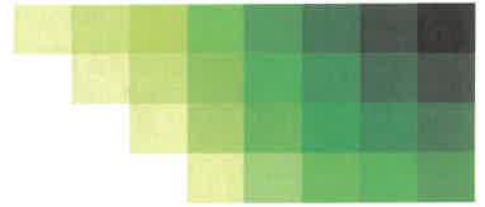
❖ Délégation d'attributions au profit de la Présidente

Conformément aux articles L-5211-9 et L-5211-10 du CGCT, le Président peut, à titre individuel, se voir déléguer certaines attributions du conseil communautaire, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Conseil communautaire DELEGUE, à l'unanimité, les attributions ci-dessous au profit de la Présidente :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;



- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le conseil communautaire ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions.

❖ Convention annuelle Mission locale

Il est rappelé que depuis 2023, la communauté de communes de Yenne confie à la Mission Locale du Bassin Chambérien, en lieu et place du CIAS, l'accueil et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans du territoire dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale assure ainsi une permanence hebdomadaire d'une demi-journée de 14 h à 17 h dans les locaux de France Services, permettant l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes ; et intervient également à titre gracieux, le jeudi matin de 9 h à 12 h, pour assurer l'accompagnement des jeunes bénéficiant du dispositif CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes).

La communauté de communes de Yenne s'est donc engagée à apporter un soutien financier par une participation de 5 407 € versée à la Mission Locale, participation qui a été déduite de la subvention versée au CIAS.

Il est proposé de signer la nouvelle convention annuelle pour l'année 2026 afin de formaliser cet engagement.

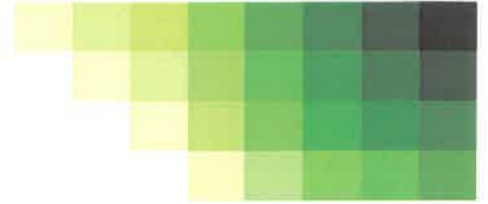
Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle convention 2026 avec la Mission locale.

❖ Renouvellement groupement de commandes pour la livraison des repas au Centre de loisirs, et intégration de la crèche

Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne rappelle au Conseil que le marché actuel pour la fourniture des repas en liaison froide des établissements scolaires et extrascolaires arrive à son terme le 31 août 2026. Il convient de délibérer pour renouveler cette adhésion au groupement de commandes, porté par la commune de Yenne.

Pour la communauté de communes, le marché concerne la livraison de l'Accueil de Loisirs « Les Marmots », les mercredis et les vacances scolaires. La crèche pourrait être adjointe à ce groupement de commandes, pour la liaison temporaire et ponctuelle de repas, en cas d'absence de la cuisinière titulaire.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement du groupement de commandes pour la livraison des repas au Centre de loisirs et à la crèche (en cas d'absence de la cuisinière titulaire) et **DESIGNE**, à l'unanimité, Mme COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne membre titulaire de la commission d'appel d'offres, et Mme JACQUIER Patricia membre suppléante, pour la communauté de communes.



❖ Questions diverses

- Dysfonctionnement rencontré sur le transport scolaire

Mme BAILET Marie-Christine fait part au Conseil du courrier reçu par une administrée de Lucey se plaignant de problèmes récurrents rencontrés sur la ligne de transport scolaire « Yenne-Conjux », avec des retards, des annulations, des pannes, l'absence de documents règlementaires, etc.

L'administrée reproche aux collectivités l'absence d'information auprès des usagers et souligne la difficulté pour les familles de s'adapter.

Il est proposé que l'agent en charge de ce dossier à la CCY prenne contact avec la Région, autorité organisatrice des transports, pour leur faire part de ce problème.

- Point d'information des vice-présidents

M. ETAIX Jean-Marc rappelle que les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sur les hameaux des Moirouds et des Terroux vont débuter mi-mai pour se finir fin juillet. Les travaux de liaison entre les hameaux se feront quant à eux à partir de septembre prochain jusqu'au mois de novembre. La circulation devrait être perturbée sur ces secteurs durant cette période.

M. MOIROUD François informe le Conseil que le premier comité de direction de l'EPIC s'est réuni le 29 avril dernier. Il précise qu'il a été élu président à cette occasion, et que Mme RAVOUX Pauline (socio-professionnelle) a été élue vice-présidente.

Le comité de direction a également voté le CA et le budget de l'office de tourisme lors de la réunion.

La prochaine réunion du comité de direction a été fixée au 1^{er} juillet prochain.

En matière économique, des réunions et des rencontres vont rapidement se mettre en place, notamment pour la réhabilitation de la friche Listing Express.

Mmes COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne et JACQUET Patricia précisent qu'elles ont rencontré les agents des services dont elles ont la charge, et qu'elles sont allées par ailleurs visiter les différents sites.

Mme BOIRON Laurence informe le Conseil que les premières bennes vont arriver. Il conviendra de travailler avec les communes pour compléter si nécessaire les points de collecte. Un kit de communication sera proposé également pour informer les habitants.

Séance levée à 21H30

Fait à Yenne, le 13 mai 2026

La Présidente,
Virginie GIROD

